



ARTUS
RH

Livret d'accueil

RÉVÉLATEUR DE POTENTIEL !

Édito

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre formation au sein de notre organisme de formation ARTUS *RH* et nous vous en remercions.

L'équipe ARTUS *RH* est très heureuse de vous accueillir. Nous vous proposons un accompagnement dans la mise en place, l'accomplissement et la concrétisation de vos projets.

Pour vous accompagner au mieux tout au long de votre formation et afin de faciliter votre compréhension, nous vous invitons à lire ce livret d'accueil qui répondra à toutes vos interrogations,

Vous y trouverez les informations pratiques sur le fonctionnement, l'organisation mais aussi des éléments concernant l'histoire d'ARTUS *RH*, son équipe, sa pédagogie, ses missions et son engagement dans une démarche qualité.

Bonne lecture et à votre disposition pour vous offrir un accompagnement qualitatif afin que votre formation se déroule au mieux.

L'équipe ARTUS *RH*





01 PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

- > Historique de l'organisme
- > Notre offre de formation
- > Notre engagement qualité
- > Notre équipe pédagogique

02 INFORMATIONS PRATIQUES

- > Horaires de l'accueil
- > Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- > Conseils en cas d'incendie
- > Prévention des risques de contamination au covid 19

03 ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

- > Les moyens techniques
- > Les moyens logistiques
- > Les moyens pédagogiques

04 RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Artus RH

HISTORIQUE DE L'ORGANISME



ARTUS est une entreprise familiale fondée en 1992 par Bruno DE L'ESPINAY à Tours. ARTUS se développe et ouvre une filiale ARTUS *RH* en tant qu'organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité 24 37 03295 37 en 2017.

En qualité d'organisme de formation, ARTUS *RH* met en œuvre et dispense des formations spécifiquement adaptées à vos besoins.

L'expertise de nos formateurs/consultants nous permet de couvrir plusieurs domaines. Notre catalogue, riche de différentes thématiques, témoigne de notre engagement et vous apporte la réponse précise à vos attentes et la diversité dans les prestations proposées.

Du recensement des besoins à l'évaluation des formations, nous construisons ensemble des séquences de formations et intervenons en individuel ou en collectif, en intra ou en inter entreprises.

A l'image d'ARTUS *RH*, nos consultants s'attachent chaque jour au respect des clients et des stagiaires.

Notre organisation se décline sur plusieurs pôles de compétences, grâce à une équipe de professionnels dynamiques et réactifs.



Artus RH

NOTRE OFFRE DE FORMATION

En qualité d'organisme de formation, ARTUS RH met en œuvre et dispense des formations spécifiquement adaptées à vos besoins.

L'expertise de nos formateurs / consultants nous permet de couvrir les domaines suivants :

— Management 

— Qualité de vie au travail 

— Santé et sécurité au travail 

— Commercial & relation Client 

— Droit du travail et des affaires 

— Communication / développement personnel 

Artus RH

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

QUALITÉ DE SERVICE



FIDÉLITÉ
Réactivité
TRANSPARENCE

ARTUS RH met avant tout ses valeurs aux profits de chacun avec une fidélisation de ses consultants. ARTUS RH est composé d'une équipe réactive, d'une qualité de service sur vos dossiers et d'une totale transparence avec ses collaborateurs.

ARTUS RH propose des formations et des prestations dans le but de vous aider dans vos démarches professionnelles et personnelles avec des formations sur mesure ou des bilans de compétences.

ACCOMPAGNEMENT



FORMATIONS SUR-MESURE
BILAN DE COMPÉTENCES

EXPERTISE DE NOS CONSULTANTS



"FACILITATEURS"
D'ACQUISITION DE
NOUVELLES
COMPÉTENCES

PÉDAGOGIE ACTIVE

Les consultants et formateurs d'ARTUS RH ont une **forte expérience du terrain**. Ils ont tous occupé des fonctions de management à différents niveaux (direction de service, direction, manager de projet), avec une expertise leur permettant d'être **reconnus dans leurs domaines**.

L'ensemble de nos consultants disposent également de compétences pédagogiques afin d'être « **vos facilitateurs** » dans la compréhension de votre apprentissage et l'acquisition de vos nouvelles compétences. Ils vous permettent de rendre votre formation pratico-pratique en favorisant une pédagogie active.

Artus RH

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

Notre engagement qualité est de répondre à l'ensemble des critères du décret n°2015-790 en date du 30 Juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Les critères qualité visés sont, notamment, les suivants :

- ▶ Les conditions d'**information du public** sur les prestations proposées, les **délais** pour y accéder et les **résultats** obtenus
- ▶ L'identification précise des **objectifs** des prestations proposées et **l'adaptation** de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations
- ▶ **L'adaptation** aux publics bénéficiaires des **prestations** et des modalités **d'accueil, d'accompagnement**, de **suivi** et **d'évaluation** mises en œuvre
- ▶ L'adéquation des moyens **pédagogiques**, **techniques** et **d'encadrement** aux prestations mises en œuvre
- ▶ La **qualification** et le **développement** des connaissances et **compétences** des **personnels** chargés de mettre en œuvre les prestations
- ▶ L'inscription et **l'investissement** du prestataire dans son environnement professionnel
- ▶ Le recueil et la prise en compte des **appréciations** et des **réclamations** formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

NOS CERTIFICATIONS

Certification qualité délivrée au titre des ACTIONS DE FORMATION et BILANS DE COMPÉTENCES



Le label LUCIE est une norme ISO. C'est l'ISO 26000 qui définit les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale et environnementale pour permettre à l'entreprise qui le souhaite, d'être acteur ayant un impact positif sur les hommes et les territoires



LE GAGE QUALITÉ VU PAR NOS STAGIAIRES*

94 %

DE TAUX DE SATISFACTION

*Le taux de satisfaction client en formation est calculé du le 1er janvier au 31 décembre 2022
Il intègre le nombre de satisfait et de très satisfait sur l'ensemble de nos formations.

Artus RH

NOTRE ÉQUIPE



Contactez-nous
contact@artus-rh.com
02 47 73 27 31



**Dominique
VALADON**

Directeur
ARTUS RH
et responsable
formations



**Éric
DEMOULIERE**

Directeur des
Solutions RH



**Coralie
MOYER**

Gestionnaire
administrative
et commerciale
*Référente administrative,
logistique et handicap*



**Mélissa
DJEZZAR**

Consultante en
Solutions RH



**Nathalie
MAUJOIN**

Consultante en
Solutions RH
*Référente
pédagogique*



**Anne
POULIN**

Consultante en
Solutions RH



**Hana
HADDAD**

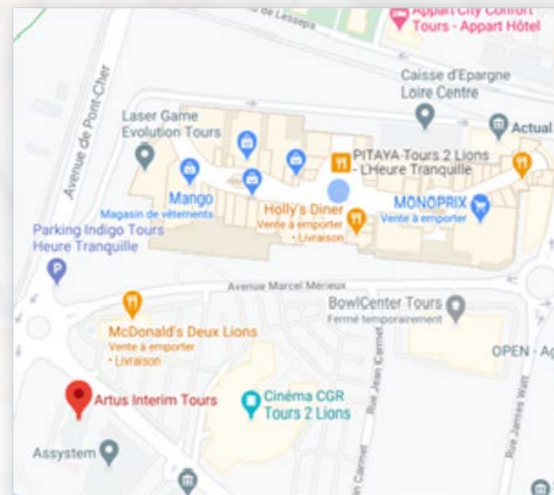
Assistante de
formation

Artus RH

INFORMATIONS PRATIQUES

Artus RH est situé au 72 avenue Marcel Dassault, Quartier des Deux Lions à Tours

- ▶ En voiture, le siège est situé à proximité du centre commercial de L'Heure tranquille.
 - ▶ En bus, un arrêt Pont Volant
 - ▶ En tram, l'arrêt « Heure Tranquille » se situe à 5 minutes à pied.
- Parking privé gratuit à votre disposition



HORAIRES DE L'ACCUEIL

Le hall d'accueil d'Artus RH ouvre à 9h00 le matin.

La formation est prévue sur une durée de 7 heures par jour avec des temps de pause.

Les horaires des formations sont habituellement celles-ci : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30
Une pause d'une heure ½ sera prévue pour le repas du midi ainsi que d'autres petites pauses dans la journée.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire (concertation des partenaires spécialisés via les ressources HANDICAP FORMATION DE L'AGEFIPH).
- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH :

L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap :
Coralie MOYER – cmoyer@artus-rh.com –
Tél : 06 69 04 38 82



CONSEILS EN CAS D'INCENDIE

Nous rappelons que depuis le 1er février 2007, conformément à la législation (décret n° 2006-1386 du 15/11/06), fumer est interdit à l'intérieur de l'établissement.

En cas d'incendie, gardez votre calme et prévenez immédiatement les personnels présents. Fermez les portes et les fenêtres pour éviter les appels d'air.

En cas d'évacuation, suivez bien les consignes données par le référent de l'établissement et les sapeurs pompiers.

- ▶ Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- ▶ Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.
- ▶ Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- ▶ Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.
- ▶ Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

PRÉVENTION DES RISQUES DE CONTAMINATION AU COVID 19

Depuis le 14 mars 2022, l'obligation d'établir un protocole sanitaire en entreprise a été levée. Néanmoins, le virus circule toujours et ARTUS RH respecte les recommandations pour les établissements recevant du public diffusées par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Ainsi, du gel hydro-alcoolique est à disposition, les locaux sont ventilés et régulièrement aérés et les surfaces et points de contact fréquemment touchés sont régulièrement nettoyés.

Votre formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Jeux de rôles et mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle.
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage

NATURE DE LA VALIDATION

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :

- ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
- ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
- ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
- ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
- ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

Préambule

Etabli conformément aux articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par ARTUS RH, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

1 - Règles générales et permanentes relatives à l'organisation

- Les horaires sont indiqués dans la convocation envoyée préalablement à la formation. Des pauses de 15 minutes maximum le matin et l'après-midi sont organisées à la convenance du formateur dans le cadre des horaires de la formation. L'accueil en salle de formation se fait 15 minutes avant le début de la formation. Les participants ne sont autorisés à accéder qu'aux salles de formation et aux parties communes de l'établissement.
- Une feuille de présence est établie pour chaque journée de stage. Elle doit être signée par chaque participant en début de matinée et en début d'après-midi. La présence pendant la totalité de la durée de la formation est obligatoire.
- En cas d'absence ou de retard, les participants devront prévenir la structure ARTUS RH et fournir un justificatif écrit. Aucun stagiaire ne peut quitter les lieux de la formation sans une autorisation préalable de son entreprise.
- A l'issue du stage, un certificat de réalisation est remis à chaque participant ayant participé intégralement à la formation ainsi qu'un questionnaire d'évaluation final qui doit être rempli avant son départ par le stagiaire. Un second questionnaire sera adressé quelques semaines après la formation de manière à évaluer le niveau de mise en pratique.
- L'utilisation du matériel pédagogique (ainsi que tout autre matériel mis à disposition par ARTUS RH au cours du stage) par les participants n'est autorisée qu'en présence du formateur.
- Afin d'assurer le bon déroulement de la formation, les appels téléphoniques ne sont pas autorisés pendant les périodes de formation. Il est demandé aux participants d'éteindre leurs téléphones mobiles et de passer leurs appels durant les pauses. Tout film ou enregistrement est formellement interdit.
- La législation sur le harcèlement moral et sexuel (article L.1152-1, 1153-1 et suivants du code du travail) s'applique dans sa totalité.

2 - Principales mesures applicables dans l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité

- Les participants doivent consulter la consigne d'incendie affichée dans l'établissement d'accueil.

- Le stagiaire victime d'un accident survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail ou le témoin de cet accident doit avertir immédiatement la Direction de l'organisme de formation. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'article R. 6342-3 du Code du travail prévoit que le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement.
- Il est interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées et des produits stupéfiants dans l'établissement.
- Tout propos sexiste et fait de harcèlement sexuel ou moral est proscrit.
- Quel que soit le lieu où se déroule l'action de formation, les participants s'engagent à respecter les consignes en matière d'hygiène et de sécurité en vigueur sur ledit lieu de formation lesquelles peuvent notamment figurer dans le règlement intérieur.
- Des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'égard des participants qui viendraient à enfreindre les règles établies dans le présent règlement. Sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation, le stagiaire sera convoqué par écrit et pourra se faire assister. La sanction sera notifiée par écrit au plus tôt deux jours ouvrables après l'entretien.

3 - Modalités de règlement des incidents de stage et représentation des stagiaires auprès de la direction

- Au cours des pauses, les participants pourront suggérer au formateur toute amélioration et autres remarques ayant trait au contenu ou à l'organisation de la session, s'il y a lieu.
- En cas de litige d'ordre collectif qui n'aurait pas pu trouver sa solution entre le groupe de stagiaires et le formateur le groupe pourra demander qu'un représentant désigné parmi eux soit reçu ou puisse s'entretenir avec la direction d'ARTUS RH qui apportera une réponse.
- La direction sera fondée, en cas de manquement d'un participant à l'une des règles énoncées dans le présent règlement, à adresser à ce dernier un avertissement oral, un avertissement écrit, prononcer son éviction ou bien adresser une note écrite au formateur concerné.

4. Confidentialité et propriété intellectuelle

- ARTUS RH s'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations reçues ou échangées entre stagiaires au cours des formations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les éventuels documents confiés.
- Les documents pédagogiques remis sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle et ne peuvent être utilisés que pour un usage strictement personnel. Toute diffusion à l'extérieur ou usage commercial est interdit, sauf autorisation écrite de la part d'ARTUS RH pour ceux qui sont sa propriété.



ARTUS
RH

CONTACTEZ-NOUS

contact@artus-rh.com

02 47 73 27 31

www.artus-rh.com



Votre formation

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Planification et détermination des besoins

- > Proposer des parcours individualisés
- > Evaluer le niveau de connaissance à l'entrée en formation
- > Définir des objectifs de formation personnalisés
- > Attester des acquis en fin de formation

Conception des formations et des prestations d'accompagnement

- > Respect du cahier des charges
- > Fournir un livret d'accueil
- > Fournir un programme et un calendrier détaillé de la formation
- > Fournir des supports, pédagogiques, en format papier ou numérique
- > Évaluer l'acquisition des compétences par la réalisation de QCM, test, questionnaire, entretien.

Mesure de la satisfaction des clients (donneurs d'ordre, financeurs et apprenants)

- > Évaluer la satisfaction des stagiaires concernant : la qualité d'animation du formateur et des supports de formation, le respect des objectifs et du programme, l'évaluation de l'acquisition de connaissance, les modalités logistiques et d'accueil de la formation, suggestions d'axes d'amélioration...
- > Évaluer l'efficacité de la formation : attentes satisfaites ou non, possibilité ou non de mettre en application.

Le certificat de réalisation

A l'issue de la formation, nous délivrons obligatoirement aux stagiaires un certificat mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action